



**PROCES-VERBAL**  
de la  
**séance ordinaire du mardi 23 juin 2009**

---

Présidence: Jean-Claude Bédert

Ouverture: 18h30

Appel: 43 membres présents, 9 membres excusés, 2 membres non excusés

| <b>Excusés</b>     |                 |
|--------------------|-----------------|
|                    | Fabio Di Sanza  |
|                    | Franziska Douet |
|                    | Loïc Haldimann  |
|                    | Fabien Jaquet   |
|                    | Bertrand Peter  |
|                    | Valérie Schlup  |
|                    | Klaus Schöttker |
|                    | Paul Veyrassat  |
| <b>Non Excusés</b> |                 |
|                    | David Savelli   |
|                    | Arnaud Vanni    |

Le quorum est atteint: 80%

**Ordre du jour**

1. Assermentation d'un nouveau conseiller (RV).
2. Procès-verbal de la séance du 9 juin 2009.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.
5. Remplacement de Mme Monique Choulat Pugnale à la Coffin.
6. Dépôt du PM N° 71 – Modification du règlement communal sur la protection des arbres. – Désignation de la commission (Prés. Rad, rapp. RV).
7. Dépôt du PM N° 72 – Demande de crédit pour la mise en conformité des installations électriques au Collège des Buttes I – Désignation de la commission (Prés. Lib, rapp. Rad.).
8. Préavis municipal N° 70 – Adoption du plan de quartier « Sous l'Etraz » – Dépôt du préavis et rapport de la CPU.
9. Adoption des comptes 2008. Rapport de la Coffin.
10. Rapport de gestion 2008. Rapport de la Cogest.
11. Préavis N° 68 – Crédits complémentaires au budget 2008. Rapport de la Coffin.
12. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 20h00 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et qui passe au point 1 de l'ordre du jour modifié par l'inversion des points 9 et 11.



### **1. Assermentation d'un nouveau conseiller (RV).**

Le président procède à l'assermentation d'un nouveau conseiller, Monsieur Patrick Guignard, membre du groupe Rose-Vert.

### **2. Procès-verbal de la séance du 9 juin 2009.**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

### **3. Communications du Président.**

Le Président fait part de trois lettres reçues; l'une concerne la démission de M. Serge Martin de sa fonction de conseiller; la seconde concerne la démission de Mme Claudine Jorand de sa fonction de conseillère et de membre de la commission des finances; la troisième concerne la démission de Mme Choulât Pugnale de la commission des finances.

### **4. Communications de la Municipalité.**

Mme Tecon fournit quelques informations à propos de ses différents dicastères.

Le règlement de police est en cours de rédaction et comprendra également le règlement sur l'affichage; il sera vraisemblablement terminé et présenté l'automne prochain.

Le règlement relatif aux horaires d'ouverture des magasins est en discussion à la préfecture car le préfet a décrété qu'il serait judicieux d'avoir un même règlement pour tout le district. Il y a de petits problèmes à régler pour harmoniser les communes, certaines ayant des frontières avec la France et donc des horaires différents. Se pose également le problème des shops, par exemple ceux des stations-service qui sont ouverts jusqu'à 21h ou 22h.

Il faudra aussi songer à établir le règlement sur les procédés de réclames et sur les taxis qui commencent à pulluler dans les rues de Rolle.

La commission de police est prête à fonctionner.

Police du commerce; M. Juillet effectue un contrôle de tous les établissements publics et vérifie que les cartes et les prix soient conformes, fait de la prévention des mineurs, garde un œil sur l'hygiène, etc. Il terminera son « tour » à la fin de l'année. Suite à ces contrôles, le centre portugais a été fermé mais ses responsables, extrêmement fâchés, ont fait recours. La Municipalité a pris la décision de fermer ce centre car l'hygiène y était déplorable et les non-conformités ECA avaient un caractère dangereux.

Un service Securitas sera organisé dès le 19 juin, comme les années précédentes et aux frais de la commune, les vendredis et samedis de 21h30 à 01h00. Les agents patrouilleront sur le territoire de Rolle, contrôleront les bâtiments communaux, particulièrement le Château qui est en butte à diverses déprédations. Sur demande des gérants, ils auront le droit de contrôler l'âge des clients dans les établissements publics.

Pour la police sanitaire, un nouveau contrôleur des viandes a été engagé en la personne de M. Baudin qui fera partie du personnel communal en tant qu'auxiliaire.

L'organisme intercantonal de certification a délivré un certificat de « Suisse garantie », qui est un label de bon fonctionnement, à l'abattoir de Rolle.

La commune s'est réapproprié le petit édicule situé sur le terrain de l'abattoir pour y stocker du matériel de police.

Les zones 30km/h; à fin mars la commune a reçu l'aval du Canton et attend à présent la période des vacances plus propice car plus calme, pour installer des panneaux provisoires « 30 » à l'entrée et à la sortie des zones. Il faudra effacer les carrefours car les zones 30 sont régies par des priorités de droite et des marquages de zones de stationnements seront effectués comme tests de ralentisseurs. Des recherches seront faites pour mettre sur pied des zones 30 un peu différentes de ce qui se fait ailleurs.



La commune recherche activement un responsable de la police des constructions à 50%.

La crise ne touche pas le service technique de Rolle car il n'y a jamais eu autant de mises à l'enquête qu'en ce début d'année, à savoir une petite trentaine jusqu'au 30 juin.

Deux recours sont en cours au Tribunal Administratif; pour l'affaire Wettstein et pour le bâtiment en face du bâtiment communal à cause du rehaussement de toiture.

Cheminements piétonniers. Au Maupas-Uttins on recommence tout à zéro car il manquait une petite partie pour achever la traversée totale; il y a donc eu une nouvelle mise à l'enquête du 6 mai jusqu'au 4 juin qui a suscité une opposition. Une servitude sur la parcelle qui raccorde le Maupas à la route de Gilly a été signée. La passerelle Maupas-Uttins fait l'objet d'un rendez-vous en juillet avec le représentant des propriétaires des Uttins et l'ingénieur pour trouver une solution au fait que les vélomoteurs empruntent un sentier depuis la route Suisse, ce qui est le plus gros souci des propriétaires des Uttins. Le chemin Uttins-Couchant sera finalisé en même temps que l'immeuble Pictet et débouchera côté Maupas sur une élévation de la route.

Le dossier mobilité douce Bigaire-A1 est revenu du canton et rendez-vous est pris avec l'ingénieur pour revoir le projet car le canton veut voir diminuer la lourdeur de la construction de ce cheminement. Le garage à vélos situé côté gare du cheminement, que la commune aimerait mettre à l'enquête pour faire un tout avec le cheminement piétonnier, sera élaboré par le bureau d'ingénieurs Schopfer et Niggli et sera construit par Losinger ou par une autre entreprise.

Un compresseur a été installé dans la caserne des pompiers pour leur éviter d'aller remplir leurs bombonnes au sauvetage.

Deux études d'implantation sur deux terrains sont en cours.

Transports publics. Une séance est prévue avec « car postal » pour réfléchir à la possibilité de faire une boucle plus courte selon les temps d'affluence. Pas encore d'informations sur le nouveau bus qui viendra en août ou septembre, mais il sera plus petit plus écologique et fera moins de bruit.

## **5. Remplacement de Mme Choulat Pugnale à la Cofin.**

Deux postes sont en fait à repourvoir, suite à la démission de Mme Claudine Jorand. A ce jour deux candidatures ont été reçues, à savoir celles de Mme Joëlle Piezin et de M. Christian Hay. Ces candidats sont élus par acclamations.

## **6. Dépôt du préavis N° 71 – Modification du règlement communal sur la protection des arbres. Désignation de la commission.**

Président, M. Bertrand Peter. Rapporteur, Mme Vanessa Monney. Membres, Mme Francine Pouget, MM. Marc Boissard, Richard Lecoultre, Pierre Hunziker, Nicolas Walter.

## **7. Dépôt du préavis N° 72 – Demande de crédit pour la mise en conformité des installations électriques au Collège des Buttes I. Désignation de la commission.**

Président, M. Maximilien Radosyzcki. Rapporteur, Mme Julie Micello. Membres, Mme Marianne Huguenin, MM. Philippe Rosset, Jean-Noël Goël, Patrick Bréchon, Alain Quiblier.

## **8. Préavis municipal N° 70 – Adoption du plan de quartier «Sous l'Etraz» – dépôt du préavis et rapport de la CPU.**

M. Goël, président-rapporteur lit les conclusions du préavis municipal puis la discussion est ouverte sur le premier point des décisions pour être aussitôt refermée.



La discussion est ensuite ouverte sur le deuxième point des décisions et M. Théodore constate que la convention n'est pas signée car la signature est prévue pour la semaine suivante, ce qui l'amène à proposer un amendement sous réserve de cette signature.

Mme Tecon précise qu'elle a reçu un message de l'ATE qui confirme l'intention de signature de cette convention telle que présentée, mais elle accepte l'amendement. Le président précise que les parties se sont engagées à signer cette convention. Par ailleurs, un amendement doit être présenté de façon écrite et les propos de M. Théodore ne peuvent être considérés que comme une remarque.

Le syndic stipule que rien ne sera envoyé au Canton tant que tous les documents signés ne seront pas en leur possession.

La discussion est ensuite close pour être ouverte sur le troisième point des décisions.

Le Président demande quelle est la différence entre les domaine public et domaine privé communaux.

M Hay répond que le domaine public concerne les routes et que le domaine privé concerne les bâtiments communaux pouvant être loués, tel le Casino.

Le syndic complète en expliquant que le domaine public appartient à tous alors qu'une parcelle inscrite au chapitre privé de la Commune comporte un numéro de parcelle inscrit au Registre Foncier sous «Rolle, la Commune» ; c'est une propriété privée de la Commune de Rolle. La discussion sur le troisième point est alors close et on passe à la discussion sur le fond qui est close sans remarques.

Le vote sur les conclusions du rapport de la commission montre qu'elles sont acceptées à la majorité.

«En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres présents, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes» :

### ***Le Conseil communal de Rolle***

- Vu le préavis N° 70 de la Municipalité du 4 juin 2009,
- Entendu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

### ***Décide***

1. D'adopter le projet de décision finale statuant sur le plan de quartier (PQ sous l'Etraz)
2. D'adopter le projet de décision statuant sur les oppositions et les observations formulées lors de l'enquête publique
3. D'adopter le projet de désaffectation du Domaine public 1039, et le transférer au profit de la parcelle 395 via domaine privé communal

Le **Préavis N° 70** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 23 juin 2009



### 9. Préavis N° 68 – Crédits complémentaires au budget 2008 - rapport de la Cofin.

M. Théodore rapporteur, lit les conclusions du rapport puis le président ouvre la discussion sur le fond, qui n'amène aucune remarque.

On passe alors au vote qui accepte les conclusions du rapport à l'unanimité.

«Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission des Finances vous demande, à l'unanimité de ses membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes»:

#### ***Le Conseil communal de Rolle***

- Vu le préavis N° 68 de la Municipalité relatif aux demandes de crédits complémentaires au budget 2008,
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

#### ***Décide***

D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2008 à hauteur de Fr. 521'481.-

Le **Préavis N° 68** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 23 juin 2009

M. Bréchon propose alors de faire une rocade pour respecter une logique thématique; le rapport de la Cofin sera traité avant le rapport de la Cogest.

### 10. Adoption des comptes 2008 - rapport de la Cofin.

M. Théodore rapporteur, lit les conclusions du rapport puis le président ouvre la discussion sur le fond, qui n'amène aucune remarque.

On passe alors au vote qui accepte les conclusions du rapport à l'unanimité.

«Fondées sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

#### ***Le Conseil communal de Rolle***

- Vu le rapport de la Municipalité de Rolle au Conseil communal relatif aux comptes communaux de l'exercice 2008
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour



### ***Décide***

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale pour l'année 2008
2. De donner décharge à la Municipalité de ce mandat
3. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

**L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2008** est acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 23 juin 2009

### **11. Rapport de gestion 2008 - rapport de la Cogest.**

Le rapporteur de la commission, Mme Pouget lit les conclusions du rapport, puis le président de la Cogest, M. Bréchon, en passe en revue les différents vœux:

#### **Vœu 1.**

Discussion: M. Bréchon demande si les 8 places de jeux en question sont en plus du skate park, et si la date du 15 juillet est bel et bien en 2009. A propos de la forme de cette procédure, la commune a mandaté l'entreprise Lactel pour un contrat d'entretien à des prix défiant toute concurrence, mais ce contrat est subordonné à la réalisation de travaux de révision et de revêtements de sol synthétiques dont les montants sont de Fr. 80'000.- pour 8 places de jeux et de Fr. 160'000.- selon le type de revêtement synthétique, en plus. Il demande si ces travaux débiteront le 15 juillet tranche par tranche, sachant que la compétence communale est de Fr. 50'000.-, si l'entreprise Lactel a été mise en concurrence et si cela ne devrait pas faire l'objet d'un préavis municipal.

M. Roland explique que la Municipalité a pris la décision de les réaménager et d'établir un planning qui s'étendra sur 2009 et 2010. Il précise qu'une somme de Fr. 150'000.- a été mise au budget pour ces places de jeux dont l'entier des travaux ne sera pas réalisé en 2009. Ce qui sera effectué cette année sera la suppression des jeux dangereux qui ne répondent plus aux normes et ce travail d'évacuation sera du ressort de la voirie. Suite à cela, des travaux de conformité seront entrepris en 2009 et la suite en 2010 avec mise au budget 2010.

Il n'y a pas eu de mise en concurrence de l'entreprise mandatée car il s'agit en fait d'un contrat de maintenance et les travaux seront effectués au coup par coup en fonction des montants à disposition dans le budget.

Mme Vollenweider demande si sur les 8 places de jeux, la place du camping a été prise en considération et si l'une ou l'autre place sera supprimée plutôt que restaurée.

M. Roland répond que La Municipalité a pris la décision de supprimer 3 places de jeux – Grand-Rue 43 - Général Guisan 30-32 - le port des Vernes - et de mieux entretenir les places restantes. Par ailleurs, la place du camping ne fait pas partie des 8 places de jeux prises en considération.

Mme Vollenweider souligne que cette place de jeux du camping se trouve sur un terrain communal.

M. Roland pense que ce n'est pas le cas car il s'agit d'une parcelle louée à l'office du tourisme et c'est au locataire d'effectuer les travaux d'entretien.



Mme Vollenweider confirme que la charge de l'entretien revient bien au locataire mais que la mise en conformité est de la compétence de la commune.

M. Nicolo relève que certains jeux non conformes aux normes de sécurité vont être supprimés et demande s'ils seront remplacés.

M. Roland répond par l'affirmative.

Le maintien des observations est accepté à l'unanimité.

#### **Vœu 2.**

Discussion: M. Bréchon précise qu'il a été constaté que ces plans d'évacuation dans les écoles existent bel et bien mais il semble qu'il y a très longtemps qu'il n'y a pas eu d'exercices d'évacuation.

Ce point est admis tacitement par le Conseil.

#### **Vœu 3.**

Discussion: Mme Pouget aimerait savoir quelles sont précisément les attributions de la commission des arbres et aussi comment il est décidé « quand il y a des cas particuliers et quand il n'y a pas de cas particuliers ».

M. Roland explique que la commission des arbres est une commission consultative sans pouvoir de décision. Après réunion sur place elle rédige un rapport destiné au service technique qui analyse la situation, émet ensuite également un rapport destiné à un Municipal qui étudie les deux rapports conjointement avec le service technique et c'est finalement la Municipalité qui prend les décisions relatives aux abattages. En cas de litige avec un propriétaire, le Municipal concerné se rend également sur place.

M. Bréchon souligne que si ce point a été repris c'est parce qu'il s'agit d'un sujet qui préoccupe la Cogest car les diagnostics établis par des professionnels sont plus chers mais plus pertinents que ceux émis par des non-professionnels. L'analyse directe par des professionnels éviterait des mises à l'enquête pour des abattages qui finalement ne se feront peut-être pas ou pour d'autres qui se feront en plus.

M. Hay estime que les arbres sont vraiment bien soignés, et que de toute façon mise à l'enquête il doit y avoir avec un professionnel à la fin du processus.

M. Bréchon répond que mieux vaut faire une fois l'expertise plutôt que deux.

M. Roland explique que les professionnels font bien leur travail et sont là pour alerter la commune en cas de mauvaises directives.

La réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

#### **Vœu 4.**

M. Roland remercie la Cogest qui a repris son intention et ses propos de l'année précédente.

La réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

#### **Vœu 5.**

Pas de discussion, pas de vote, réponse de la Municipalité acceptée.

**Vœu 6.**

Pas de discussion, pas de vote, réponse de la Municipalité acceptée.

**Vœu 7.**

Pas de discussion, pas de vote, réponse de la Municipalité acceptée.

**Vœu 8.**

Pas de discussion, pas de vote, réponse de la Municipalité acceptée.

**Vœu 9.**

Discussion: M. Hay se demande si les communes avoisinantes doivent toujours faire partie de notre site internet comme c'est le cas actuellement, ou s'il ne vaudrait pas mieux avoir un site indépendant avec des liens pour les autres communes, car il n'y a plus de district de Rolle.

M. Belotti précise que la Municipalité y avait déjà pensé et abonde dans le sens de M. Hay. C'est dans cette optique que le site sera repensé.

M. Bréchon ajoute qu'il aimerait que soit ajouté un lien pour l'Aspire sur le site.

**Vœu 10.**

Discussion: M. Bréchon relève que 5 places de parc n'étaient pas relouées alors qu'à présent il s'agit de 3 et demande si des locataires les ont demandées.

M. Roland confirme qu'il y avait bien 5 places gardées en réserve pour des demandes ultérieures, demandes qui se sont effectivement présentées. Les deux places évoquées par M. Bréchon ont été louées à la crèche et les 3 autres places avaient été conservées pour en faire des caves, ce qui a été refusé par le propriétaire; elles vont donc être louées sous peu.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

**Vœu 11.**

Discussion: M. Nicolo aimerait connaître le délai «du moment voulu»; quand aura lieu l'agrandissement du Martinet D?

M. Roland estime en avoir assez parlé et ne tient pas à revenir sur ce sujet lors de chaque conseil. De plus, à présent avec l'Aspire la commune de Rolle n'est plus le seul interlocuteur et ne représente que le 40% des voix et les voisins ont leur mot à dire. Peut-être décision sera-t-elle prise de ne pas construire le collège du Martinet D, ou peut-être sera-t-il construit ailleurs. Pour l'instant plusieurs stratégies et projets sont en cours d'élaboration.

M. Deruaz comprend le vœu de la Cogest et considère qu'agrandir un site scolaire revient à prendre des risques sur la capacité de gestion en vertu de l'expansion de la région. Il demande également si l'Aspire existe déjà et si les autres communes ont voté.

M. Roland explique que toutes les communes n'ont pas encore voté et que l'Aspire n'est pas encore totalement concrétisée, mais elle va dans la bonne direction.

La réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

**Vœu 12.**

La Municipalité y a répondu en début de séance par l'intervention de Mme Tecon.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

**Vœu 13.**

La Municipalité y a répondu en début de séance par l'intervention de Mme Tecon.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

**Vœu 14.**

M. Bréchon annonce que la commission propose de retirer ce vœu afin d'en faire une étude plus approfondie et, éventuellement, de le proposer à nouveau l'année prochaine.

**Vœu 15.**

Pas de discussion, pas de vote, la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

**Vœu 16.**

La Municipalité y a répondu en début de séance par l'intervention de Mme Tecon.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond des conclusions de la Cogest. La parole n'étant pas demandée la discussion est close et le vote qui suit montre que les conclusions du rapport de Gestion 2008 sont acceptées à la majorité.

« Au vote final, la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2008 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2008 et vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

***Le Conseil communal de Rolle***

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

***Approuve***

La gestion de l'exercice 2008 et en donne décharge aux organes responsables.

**Le rapport de gestion 2008** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 23 juin 2009



## 12. Propositions individuelles et divers.

M. Guignard a constaté que des réverbères ont été installés devant le Château côté lac, réverbères qui ne s'intègrent pas avec le site, ce qu'il déplore. Il demande si c'est provisoire.

M. Zeugin précise qu'il s'agit de sources de lumière provisoires destinées à fonctionner durant la fête de Rolle car dans cette zone, lors des fêtes des années précédentes, des dégradations ont été commises; la parade trouvée est l'éclairage permanent et ces sources lumineuses seront enlevées la semaine suivante.

Mme Rea aimerait signaler un trou assez profond sur la pelouse de la digue de la plage de Rolle et demande s'il pourrait être comblé pour éviter les accidents. D'autres petits trous perturbent également le déplacement des personnes âgées à la rue du Temple, du côté des toilettes.

M. Zeugin se déplacera pour aller constater les travaux à entreprendre à la digue et à la rue du Temple.

M. Deruaz se fait le porte-parole d'un ancien conseiller communal qui aimerait savoir qui est responsable de l'entretien de la place de sport scolaire, en particulier de l'extrémité est de la piste d'athlétisme. Il semble que cet endroit n'est pas entretenu convenablement.

M. Roland répond qu'il s'agit bien entendu de la responsabilité de la commune de Rolle mais relève que le bac à sable est souvent mis à mal et qu'une solution pour le recouvrir va être trouvée, ou peut-être sera-t-il même supprimé car des actes de vandalisme deviennent systématiques. Mais la commune va veiller à ce que ce soit entretenu.

M. Goël signale que le ramassage des poubelles dans son quartier a lieu généralement l'après-midi, ce qui fait que nombre de sacs sont éventrés. Il aimerait savoir si des systèmes peuvent être mis en place pour redonner à ce quartier un aspect lustré.

M. Zeugin rebondit avec le projet eco-points car l'étude d'implantation des containers enterrés est terminée; il y aura 3 sites d'implantation sur la Grand'Rue dont 1 conjoint avec la place De la Harpe. La procédure est à présent d'attendre l'aval par la Municipalité de ce projet et sa mise à l'enquête d'ici à cet automne.

Mme Choulât Pugnale a des doléances à propos du Green Bus dont la taille est disproportionnée par rapport au nombre de passagers. Elle a pris note de l'intervention de Mme Tecon à ce propos dans ses communications municipales mais aimerait qu'un communiqué de presse paraisse. Elle précise qu'elle a eu beaucoup de plaisir à travailler à la Cofin et fait savoir à tous ses membres qu'ils lui manqueront.

M. Guignard évoque le sujet des déchets encombrants qui ne sont plus pris en charge par la voirie pour leur élimination à la décharge. Il estime que pour les rollois non motorisés il est difficile de se rendre à la décharge avec des déchets encombrants et par ailleurs un ramassage par camion deux fois par année est moins polluant que des trajets individuels en voiture.

M. Zeugin admet que l'on est passé d'un système pratique, celui du ramassage à domicile, à un système plus écologique, celui de la récupération de 55 matériaux, matériaux qui sont recyclés et qui augmentent le bilan écologique positif de la commune. Une entreprise, payante, peut fournir le service de prise en charge des déchets encombrants. Il souligne également l'effet de solidarité qui devrait exister dans les quartiers ou les immeubles.



Mme Tecon reprend le sujet du Green Bus car l'année précédente, lorsqu'il était question d'un grand bus peut-être vide par moments, les remarques étaient qu'il fallait qu'il soit remarqué pour que les rollois le voient et prennent l'habitude de l'utiliser. Le délai d'exploitation est de 2 ans pour le nouveau bus à venir, qui sera de dimensions importantes mais tout de même plus petites que l'actuel.

A la fin de ce délai, il y aura discussion et remise en question de la taille du bus, tout le monde est d'accord avec ce fait. Il faudra peut-être alterner petits et grands bus selon les horaires et la fréquentation, mais de toute façon ils seront adaptés au nombre d'utilisateurs.

M. Bréchon annonce le tournus dans la Cogest dont la présidence sera assurée par M. Damond. Il propose d'attendre que le bus « midi » soit en fonction pour annoncer par voie de presse son arrivée.

M. Echenard poursuit avec le Green Bus et aimerait que l'offre soit adaptée plus rapidement, en septembre déjà. Il souligne que ce sont les communes qui paient les exploitants et qu'il ne faut pas se laisser faire, il faut offrir au public ce dont il a besoin, et les cars postaux doivent suivre les demandes communales.

Mme Tecon explique que le changement de tracé pourrait se faire rapidement mais que le problème vient de l'information, tels les horaires qui doivent être adaptés; ceux-ci ne pourront pas être annoncés avant le 14 décembre, date à laquelle les CFF modifient leurs horaires.

M. Echenard insiste sur le fait que des modifications d'horaires en vigueur peuvent être annoncées et affichées, et que l'offre internet peut être aussi adaptée. Il ne faut pas se laisser faire.

Le Président lève la séance à 20h10 et donne rendez-vous aux conseillers le 8 septembre 2009.

Au nom du Conseil communal

Jean-Claude BEDERT  
Président

Violaine CHERPILLOD  
Secrétaire